

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 327

15 février 2010

SOMMAIRE

Blu Investments S.A.	15691	"Lex II Investments Holdings S.A."	15678
Brigg Holding S. à r.l.	15692	Lilet S.à r.l.	15662
Casinvest Iena S.à r.l.	15675	Luxco Properties 7 Sàrl	15687
Clemalux S.C.A., SICAV-FIS	15676	MAS Luxembourg Holding S.à r.l.	15694
Corelli S.à r.l.	15677	M Koval Corporation S.à r.l.	15665
CSI Luxembourg S.à r.l.	15662	Nobel Constructing Company S.A.	15678
Elster Group S.E.	15662	Nobel Constructing Company S.A., SPF	15678
European Property Holdings S. à r.l.	15694	Optique Denuit S.à r.l.	15677
European Real Estate Partners S.A.	15688	Optique W & P s.à r.l.	15677
Field Point I-A RE 7 S. à r.l.	15674	Plan Team Echternach Architecture S.à r.l.	15691
First Data International Luxembourg VI S.à r.l.	15679	Quilmes Industrial (QUINSA)	15664
Frescobaldi S.à r.l.	15663	SSCP Security Holding SCA	15675
Games Ventures S.A.	15691	SSCP Style S.à r.l.	15675
GF3 S.A.	15688	Starlift S.A.	15650
Gf & Partners S.A.	15688	Tartini S.à r.l.	15676
Hoftry S.à r.l.	15678	Taxis F.M. S.à r.l.	15661
i2i Holding S.A.	15663	Terold S.à r.l.	15665
International Paper (Europe) S.à r.l.	15650	Torelli S.à r.l.	15664
K.G.I.V. S.C.I.	15675	Triumph International S.à r.l.	15696
Knight Estate S.C.A.	15674		
Lali Holding S.A.	15696		

Starlift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 87.076.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2009 et du conseil d'administration qui en a suivi les éléments suivants:

Les démissions de Messieurs Jacques Fabbri, Gérard Fabbri, Christian Jacques Vernazza et Francis Gehl de leurs charges d'administrateur et administrateur délégué ont été entérinées. La démission de Monsieur Gérard Fabbri de sa charge de président du conseil d'administration est entérinée.

Ont été élus en remplacement au conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012 messieurs:

- Mathieu FABBRI demeurant 2, rue des Marronniers, F-57070 METZ-VALLIERES
- Alexandre VERNAZZA demeurant 136, rue du Commandant Rolland, F-13008 MARSEILLE
- Sylvano MARINATO demeurant 5, rue du Chasseur, F-67240 BISCHWILLER

Monsieur Mathieu FABBRI, sus-nommé a été nommé Administrateur délégué et Président du Conseil d'administration. Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010014005/21.

(100007646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

International Paper (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.502.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.703 (the Sole Shareholder),

here represented by Me Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the issued share capital of International Paper (Europe) SPRL, a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at Watermael-Boitsfort, B-1170 Brussels, chaussée de la Hulpe 166, registered under VAT company number BE 0438.036.756 RPM Brussels (the Company) in the amount of sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) represented by eighty-nine thousand nine hundred and fifty-three (89,953) shares without par value, is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that by a resolution validly adopted by the Sole Shareholder in Belgium on December 30, 2009, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from Belgium to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (i) under condition precedent of this extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company and (ii) effective as of December 31, 2009 at 23.55 CET, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Belgium to give effect to that resolution, except for the filing with the clerk's office of the Commercial Court of Brussels, have been duly performed;

III. that it results from a prospective statement of assets and liabilities of the Company that, as of December 31, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company. A copy of such prospective statement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

IV. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Confirmation of the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Belgium to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect on December 31, 2009 at 23.55 CET, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name International Paper (Europe) S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's prospective statement of assets and liabilities of the Company as of December 31, 2009;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended and with the Company having the following corporate object:

The corporate purpose of the Company aims to develop and centralize one or several activities as described hereafter exercised for the sole benefit of all or part of the companies of the Group to which it belongs: treasury management and centralisation of financial transactions in the broadest sense, including the execution of loans (as a lender or borrower) and deposits, cash-pool management, centralization of coverage for fluctuations of currency changes and interest rates, factoring, re-invoicing and financial leasing, centralisation of accounting and administrative tasks and, in general, collection and provision of information, relationships with third parties and public authorities and any services related to the above. It may also perform any preparatory or auxiliary activities for companies of the Group.

The Company may perform any operation useful to achieve its corporate purpose. In particular, it may pledge its assets, act as a guarantor or grant securities. The Company may set up subsidiaries or branches. It may purchase, manage, sell and, in general, enter into any transaction relating to movable or immovable assets which relates directly or indirectly to the Company corporate purpose or can promote its achievement.

5. Acknowledgment of the continuance of the mandates of M. Van Inwegen and M. Servais as managers of the Company for an unlimited duration and appointment of additional managers of the Company;

6. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the decision to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Belgium to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect on December 31, 2009 at 23.55 CET, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Belgium to give effect to such transfer, except for the filing with the clerk's office of the Commercial Court of Brussels, have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name International Paper (Europe) S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as of December 31, 2009 at 23.55 CET be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the prospective statement of assets and liabilities of the Company as of December 31, 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The above mentioned prospective statement of assets and liabilities as of December 31, 2009 was drawn up on the basis of an interim balance of assets and liabilities as of December 17, 2009 which further integrates the actual payment of 13th month salaries and additional actual, forecast or estimated amounts as further described in the Annex.

The Sole Shareholder states that the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) represented by eighty-nine thousand nine hundred and fifty-three (89,953) shares without par value. For the avoidance of doubt, any surplus of the net value of the assets and liabilities of the Company which is not allocated to the nominal share capital account of the Company shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Financial statements as of December 31, 2009 will be drawn up in 2010 on the basis of final figures and be available to serve as closing balance for Belgium and opening balance for Luxembourg.

Fourth resolution

As a result of the before going resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate, with effect on December 31, 2009 at 23.55 CET, the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Paper (Europe) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The corporate purpose of the Company aims to develop and centralize one or several activities as described hereafter exercised for the sole benefit of all or part of the companies of the Group to which it belongs: treasury management and centralisation of financial transactions in the broadest sense, including the execution of loans (as a lender or borrower) and deposits, cash-pool management, centralization of coverage for fluctuations of currency changes and interest rates, factoring, re-invoicing and financial leasing, centralisation of accounting and administrative tasks and, in general, collection and provision of information, relationships with third parties and public authorities and any services related to the above. It may also perform any preparatory or auxiliary activities for companies of the Group.

3.2. The Company may perform any operation useful to achieve its corporate purpose. In particular, it may pledge its assets, act as a guarantor or grant securities. The Company may set up subsidiaries or branches. It may purchase, manage, sell and, in general, enter into any transaction relating to movable or immovable assets which relates directly or indirectly to the Company corporate purpose or can promote its achievement.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-), represented by eighty-nine thousand nine hundred and fifty-three (89,953) shares in registered form, having no par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may issue convertible funding instruments exclusively to its shareholders under the condition that each shareholder subscribes for such instrument and for the same percentage as his interest in the share capital of the Company. The issue of such instruments is subject to the unanimous approval (concerning the value of the contribution, the conversion ratio and the conversion procedure) of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital. The transfer of one or more of the issued instruments to non-shareholders is subject to the unanimous approval of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital.

5.4. The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value, or as the case may be the accounting par value, of the shares to be redeemed, the redemption may only be undertaken to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. The register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which may set a term of office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of at least one manager A and one manager B.

8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its single manager or by the joint signatures of one manager A and one manager B.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons or entities to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, except otherwise provided by the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights.

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law or the Articles to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the continuance, with effect on December 31, 2009 at 23.55 CET, without interruption, of the mandates of M. Van Inwegen and M. Servais as class B managers of the Company for an unlimited duration.

The Sole Shareholder further resolves to appoint, with effect on December 31, 2009 at 23.55 CET, the following persons as class A managers of the Company, for an unlimited duration:

- M. Robert van't Hoeft, born on January 13, 1958, in Schiedam, the Netherlands, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- "MANACOR (Luxembourg) S.A.", a public company limited by shares (société anonyme) with registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.098.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish, with effect on December 31, 2009 at 23.55 CET, the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at three thousand nine hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.703 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Emelie van der Knoop-Marius, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que le capital social émis de "International Paper (Europe) SPRL", une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Watermael-Boisfort, B-1170 Bruxelles, chaussée de la Hulpe 166, immatriculée sous le numéro de TVA BE 0438.036.756 RPM Bruxelles (la Société) d'un montant de soixante-deux milles euros (EUR 62.000,-), représenté par quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-trois (89.953) parts sociales sans valeur nominale, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que par une décision de l'Associé Unique valablement adoptée le 30 décembre 2009 en Belgique, dont une copie restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Belgique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (i) sous la condition suspensive de la tenue de cette assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société, et (ii) avec effet au 31 décembre 2009 à 23.55 heures CET, sans dissolution de la Société mais au contraire avec une pleine continuité légale et statutaire. Toutes les formalités requises selon les lois de Belgique afin d'appliquer cette décision, sous réserve de l'enregistrement auprès du greffier du Tribunal de Commerce de Bruxelles, ont été dûment accomplies;

III. qu'il ressort de l'état prévisionnel des actifs et passifs de la Société, qu'à compter du 31 décembre 2009, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société. Une copie de cet état prévisionnel, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Confirmation du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Belgique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet le 31 décembre 2009, à 23 heures 55, sans dissolution de la Société mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire.

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination International Paper (Europe) S.à r.l et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Approbation de l'état prévisionnel des actifs et passifs de la Société au 31 décembre 2009.

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au changement de nationalité de la Société qui devient une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée et la société ayant l'objet social suivant:

La Société a pour objet le développement et la centralisation d'une ou plusieurs activités énumérées ci-après et exercées au seul profit de tout ou parties des sociétés du Groupe auquel elle appartient: la gestion de trésorerie et la centralisation des opérations financières au sens le plus large, y compris la conclusion d'emprunts, prêts et dépôts, la gestion de cash-pools, la centralisation de couverture de risques résultant des fluctuations des taux de change des monnaies et des taux d'intérêts, le factoring, la refacturation et le leasing financier, la centralisation de certains travaux comptables et administratifs et, de manière générale, la collecte et la fourniture d'informations, les relations avec les tiers et les autorités compétentes et la prestation de tous services qui s'y rapportent. Elle peut également exercer toutes activités ayant un caractère préparatoire ou auxiliaire pour les sociétés du Groupe.

La Société peut faire toutes opérations utiles à son objet social. En particulier, elle peut mettre en gage ses actifs et donner des cautions et garanties. Elle peut établir des filiales ou succursales. La Société peut acquérir, gérer et vendre et, en général, faire toute transaction mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

5. Confirmation de la continuité des mandats de M. Van Inwegen et M. Servais en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et nomination de nouveaux gérants de la Société.

6. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg.

7. Divers.

VI. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la décision de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Belgique à Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2009 à 23.55 heures CET, sans dissolution de la Société mais au contraire avec une pleine continuité légale et statutaire. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois de Belgique en vue de donner effet à ce transfert, sous réserve de l'enregistrement auprès du greffier du Tribunal de Commerce de Bruxelles, ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "International Paper (Europe) S.à r.l.", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter du 31 décembre 2009 à 23.55 heures CET, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver l'état prévisionnel des actifs et passifs de la Société au 31 décembre 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'état prévisionnel précité des actifs et passifs de la Société au 31 décembre 2009 résulte d'un bilan intérimaire des actifs et des passifs en date du 17 décembre 2009 prenant en compte le paiement du treizième mois de salaire ainsi que les montants additionnels actuels, prévus et estimés tels que décrits dans l'annexe.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale nette de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale au capital social émis de la Société s'élevant à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-trois (89.953) parts sociales sans valeur nominale. Afin d'exclure tout doute, l'Associé Unique décide que tout montant de la valeur nette des actifs et des passifs de la Société qui n'est pas affecté au compte capital social nominal de la Société sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2009 seront établis en 2010 sur la base de chiffres finaux et seront utilisés comme bilan de clôture en Belgique et comme bilan d'ouverture au Luxembourg.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société, avec effet au 31 décembre 2009 à 23.55 heures CET, afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "International Paper (Europe) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet le développement et la centralisation d'une ou plusieurs activités énumérées ci-après et exercées au seul profit de tout ou parties des sociétés du Groupe auquel elle appartient: la gestion de trésorerie et la centralisation des opérations financières au sens le plus large, y compris la conclusion d'emprunts, prêts et dépôts, la gestion de cash-pools, la centralisation de couverture de risques résultant des fluctuations des taux de change des monnaies et des taux d'intérêts, le factoring, la refacturation et le leasing financier, la centralisation de certains travaux comptables et administratifs et, de manière générale, la collecte et la fourniture d'informations, les relations avec les tiers et les autorités compétentes et la prestation de tous services qui s'y rapportent. Elle peut également exercer toutes activités ayant un caractère préparatoire ou auxiliaire pour les sociétés du Groupe.

3.2. La Société peut faire toutes opérations utiles à son objet social. En particulier, elle peut mettre en gage ses actifs et donner des cautions et garanties. Elle peut établir des filiales ou succursales. La Société peut acquérir, gérer et vendre et, en général, faire toute transaction mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000), représenté par quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-trois (89.953) parts sociales sans valeur nominale sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut émettre des instruments financiers qu'exclusivement à ses associés, sous condition que chaque associé souscrive à un tel instrument et pour le même pourcentage que sa participation dans le capital social de la Société. L'émission de tels instruments (concernant la valeur de l'apport, le ratio de conversion et la procédure de conversion) doit être accepté par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social. La décision du transfert d'un ou plusieurs instruments émis à un non associé sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social.

5.4. La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale, ou le cas échéant le pair comptable, des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Le registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes ou entités à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, sous réserve de toute disposition contraire dans la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote.

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à une autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de la nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire

des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncements à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte, en date du 31 décembre 2009 à 23.55 heures CET, de la continuité, et ce sans interruption, des mandats de M. Van Inwegen et M. Servais en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet au 31 décembre 2009 à 23.55 heures CET, en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- "Manacor (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à trois mille neuf cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. van der Knoop-Marius, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/239. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010011518/626.

(100003804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Taxis F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 88.978.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015355/9.

(100008773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

CSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.026.900,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 75.751.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 8 janvier 2010

En date du 8 janvier 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur David OVIS
- Monsieur Paul BARKER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

CSI LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010014031/18.

(100007326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Lilet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.028.

—
L'associée unique de la société à responsabilité limitée LILET S.à.r.l. décide en date du 12 janvier 2010 de:

- Transférer le siège social de la société de l'adresse actuelle sise à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet immédiat.

- De nommer Monsieur Kaxsten Olsen, né le 29 mai 1957 à Hillerod (Danemark) et demeurant professionnellement à 9352 Dybvad (Danemark), Flauenskjoldvej 30-34 comme nouvel gérant avec effet immédiat en remplacement de Madame Géraldine Schmit et Monsieur Christophe Davezac démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010014091/18.

(100007421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Elster Group S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

—
Extrait rectificatif sur dépôt numéro L090184837.05 du 2 décembre 2009

Le dépôt L090184837.05 du 2 décembre 2009 fait état de la nomination de Simon Beresford-Wylie en tant qu'administrateur de la Société toutefois ce dépôt comporte une erreur.

Il convient de lire:

- Elire M. Simon Beresford-Wylie né le 18 mai 1958 à Harrogate, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle Puistokatu 11b 10 à 00140 Helsinki, Finlande, en tant qu'administrateur exécutif de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014001/18.

(100007622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Frescobaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.848.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prise en date du 18 décembre 2009 que les démissions des personnes suivantes en tant que gérant de la Société ont été acceptées, avec effet au 18 décembre 2009:

- M. Olivier Terrenoire,
- M. Alban Liss,
- M. Cristiano Stampa.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée:

- M. Christoph Schumacher, administrateur de société, né le 8 novembre 1970 à Kleve (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 19-23, Tunisstrasse, 50667 Cologne (Allemagne),
- Mme Marylène Alix, administrateur de société, née le 13 juin 1960 à Thionville (France) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
- M. Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, né le 2 mai 1965 à Tours (France) et ayant son adresse professionnelle au 134, Boulevard Haussmann, 75008 Paris (France),
- Mme Federica Salvini, administrateur de société, née le 26 novembre 1970 à Milan (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 2, Via Meravigli, 20123 Milan (Italie),
- M. Marco d'Orazio, administrateur de société, né le 4 septembre 1973 à Popoli (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose à présent comme suit:

- M. Christoph Schumacher,
- Mme Marylène Alix,
- M. Benoit Prat-Stanford,
- Mme Federica Salvini,
- M. Marco d'Orazio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2010014537/40.

(100008537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

i2i Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.727.

Il résulte, d'une lettre adressée à la société en date du 14 janvier 2010, que Monsieur Mark THORSEN, demeurant professionnellement au Rosengården 14 A 3 sal, DK-1174 Copenhagen K, Denmark, démissionne de sa fonction d'Administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
I2I HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2010014529/14.

(100008349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2009 a élu Commissaire, KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg pour l'exercice 2009.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Jean-Benoit Lachaise

Secrétaire Générale

Référence de publication: 2010014530/14.

(100008358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Torelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.234.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prise en date du 18 décembre 2009 que les démissions des personnes suivantes en tant que gérant de la Société ont été acceptées, avec effet au 18 décembre 2009:

- M. Olivier Terrenoire,
- M. Alban Liss,
- M. Cristiano Stampa.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée:

- M. Christoph Schumacher, administrateur de société, né le 8 novembre 1970 à Kleve (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 19-23, Tunisstrasse, 50667 Cologne (Allemagne),
- Mme Marylène Alix, administrateur de société, née le 13 juin 1960 à Thionville (France) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
- M. Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, né le 2 mai 1965 à Tours (France) et ayant son adresse professionnelle au 134, Boulevard Haussmann, 75008 Paris (France),
- Mme Federica Salvini, administrateur de société, née le 26 novembre 1970 à Milan (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 2, Via Meravigli, 20123 Milan (Italie),
- M. Marco d'Orazio, administrateur de société, né le 4 septembre 1973 à Popoli (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose à présent comme suit:

- M. Christoph Schumacher,
- Mme Marylène Alix,
- M. Benoit Prat-Stanford,
- Mme Federica Salvini,
- M. Marco d'Orazio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010014538/40.

(100008531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 350.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

—
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2008, Arconas International Limited, actionnaire des 1.000 parts sociales de classe A2 de Terold S.à.r.l., a transféré son siège social de 7, St. Frederick Street, Valletta VLT 02, Malte à sa nouvelle adresse 33, St. Barbara Bastion, Valletta, VLT 1961 Malte.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010014531/15.

(100008360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

M Koval Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.624.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M Koval Corporation, S-corporation, a company incorporated under the laws of the State of Washington, having its registered office at 1301 Fifth Avenue, Ste. 3401, Seattle, WA 98101, United States of America,

here represented by Me Audrey Jarretton, lawyer, with professional address in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Seattle, on December 14, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "M Koval Corporation S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office and shall designate each manager as either a "Class A Manager" or a "Class B Manager". The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members (provided such majority includes at least two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented (provided such majority includes at least two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager). The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of a Class A Manager, or by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights.

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

M Koval Corporation, S-corporation, represented as stated above, subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1.250,- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Marshall Alen Koval, born on August 4, 1957 in California, United States of America, residing at 20, 11th Avenue, Kirkland, Washington 98033, United States of America (as a Class A manager);
- Cedric Carnoye, born on 14 September 1982 in Charleroi (Belgium), professionally residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (as a Class Manager B); and
- Hugo Froment, born on 22 February 1974 at Laxou (France), professionally residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (as a Class B manager).

2. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et unième jour de décembre,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M Koval Corporation, S-corporation, une société régie par les lois de l'Etat de Washington, dont le siège social se situe au 1301 Fifth Avenue, Ste. 3401, Seattle, WA 98101, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Seattle (USA), le 14 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "M Koval Corporation S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et qui désigne chaque gérant en tant que "Gérant de Catégorie A" ou "Gérant de Catégorie B". Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (à condition qu'une telle majorité inclue au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (à condition qu'une telle majorité inclue au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B). Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant de Catégorie A, ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

11.1. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (1^{re} Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

M Koval Corporation, S-corporation, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Marshall Alen Koval, né le 4 août 1957 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 20, 11^{ème} Avenue, Kirkland, Washington 98033, Etats-Unis d'Amérique (en tant que Gérant de Catégorie A);

- Cedric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg (en tant que Gérant de Catégorie B); et

- Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou (France), avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg (en tant que Gérant de Catégorie B).

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56279. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013794/489.

(100007359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Knight Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.379.

Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 04 mai 2009

L'Assemblée accepte la démission de Madame Michèle HELMINGER, 40, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg et appelle aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur René SCHLIM demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010014548/16.

(100008015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.587.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 16. Dezember 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27. März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführerrrat zu ernennen mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxembourg, den 13. Januar 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010014541/14.

(100008421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

K.G.I.V. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg E 1.885.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2009

Le jour 13 novembre 2009, à 11,45h., c'est réuni l'assemblée Extraordinaire de la société KCIV SCI pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Transfert du siège social

Assume la présidence de la séance Monsieur VITO SCOMBUSSOLO lequel, après avoir vérifié la présence de tous les associés, ouvre la séance.

Sur le point à l'ordre du jour, l'assemblée délibère à l'unanimité, de transférer le siège social à L-1212 Luxembourg, 5, Rue des Bains

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12,15h.

Vito SCOMBUSSOLO

Le Président

Référence de publication: 2010014549/18.

(100008530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010014162/12.

(100007588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010014163/12.

(100007652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

SSCP Security Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010014164/12.

(100007658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Tartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.848.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prise en date du 18 décembre 2009 que les démissions des personnes suivantes en tant que gérant de la Société ont été acceptées, avec effet au 18 décembre 2009:

- M. Olivier Terrenoire,
- M. Alban Liss,
- M. Cristiano Stampa.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée:

- M. Christoph Schumacher, administrateur de société, né le 8 novembre 1970 à Kleve (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 19-23, Tunisstrasse, 50667 Cologne (Allemagne),
- Mme Marylène Alix, administrateur de société, née le 13 juin 1960 à Thionville (France) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
- M. Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, né le 2 mai 1965 à Tours (France) et ayant son adresse professionnelle au 134, Boulevard Haussmann, 75008 Paris (France),
- Mme Federica Salvini, administrateur de société, née le 26 novembre 1970 à Milan (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 2, Via Meravigli, 20123 Milan (Italie),
- M. Marco d'Orazio, administrateur de société, né le 4 septembre 1973 à Popoli (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose à présent comme suit:

- M. Christoph Schumacher,
- Mme Marylène Alix,
- M. Benoit Prat-Stanford,
- Mme Federica Salvini,
- M. Marco d'Orazio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010014539/40.

(100008550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Clemalux S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010014609/14.

(100008448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Corelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.134.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prise en date du 18 décembre 2009 que les démissions des personnes suivantes en tant que gérant de la Société ont été acceptées, avec effet au 18 décembre 2009:

- M. Olivier Terrenoire,
- M. Alban Liss,
- M. Cristiano Stampa.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée:

- M. Christoph Schumacher, administrateur de société, né le 8 novembre 1970 à Kleve (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 19-23, Tunisstrasse, 50667 Cologne (Allemagne),
- Mme Marylène Alix, administrateur de société, née le 13 juin 1960 à Thionville (France) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
- M. Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, né le 2 mai 1965 à Tours (France) et ayant son adresse professionnelle au 134, Boulevard Haussmann, 75008 Paris (France),
- Mme Federica Salvini, administrateur de société, née le 26 novembre 1970 à Milan (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 2, Via Meravigli, 20123 Milan (Italie),
- M. Marco d'Orazio, administrateur de société, né le 4 septembre 1973 à Popoli (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose à présent comme suit:

- M. Christoph Schumacher,
- Mme Marylène Alix,
- M. Benoit Prat-Stanford,
- Mme Federica Salvini,
- M. Marco d'Orazio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2010014536/40.

(100008518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Optique Denuit S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Optique W & P s.à r.l.).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 54, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.321.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2010014602/14.

(100008216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Hoftry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.474.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2009 au siège social.

L'assemblée acte et décide:

- D'accepter la démission de Madame Petra J.S. Dunselman de son mandat de gérante de la société avec effet le 11 décembre 2009.

- De nommer au titre de gérant Monsieur Pierre Laloyaux, résidant professionnellement au 2 Rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, avec effet le 11 décembre 2009.

A partir de cette date, les gérants de la société sont donc:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

- M. Pierre Laloyaux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014540/18.

(100007908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

"Lex II Investments Holdings S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Mr Richard E. ENTHOVEN, Mr Andrew Giles PEDDER DAVIES et Mr William Alan MCINTOSH.

L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six ans:

- Mr Egbert LE ROUX, demeurant 13, Val St Croix, 1371 Luxembourg, Luxembourg

- Mr Graydon Philip BELLINGAN, demeurant 11 Spiegelgasse, 8001 Zurich, Suisse

- Mr Stephen Anthony FARRUGIA, demeurant 223 Compass House, Smugglers Way, LONDON SW18 1DQ, United Kingdom

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010014547/19.

(100007946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Nobel Constructing Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Nobel Constructing Company S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.419.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 septembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010014604/15.

(100008195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

First Data International Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.605.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

First Data International Luxembourg III S.à r.l. (the "Sole Member"), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 132176, here represented by Candice WISER, attorney at law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 24th, 2009, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requested the notary to state that:

I. First Data International Luxembourg III S.à r.l. is the sole member of First Data Europool Ltd (the "Company"), a company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and an issued capital of ten thousand US Dollars (US\$ 10,000) divided into ten thousand (10,000) shares of one US Dollar (US\$ 1) each.

II. The Company was incorporated in Bermuda on January 10, 2007.

III. The Company is registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 39461.

IV. The following documents have been submitted to the notary:

(a) a certified copy of a written resolution of the Sole Member dated December 10, 2009 resolving that the Company discontinues from Bermuda and continues in the Grand Duchy of Luxembourg;

(b) a certified copy of the minutes of a meeting of the Board of Directors of the Company held on December 10, 2009 resolving on the discontinuance of the Company from Bermuda and the continuance of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) a certified copy of the current bye-laws of the Company adopted on March 27, 2007;

(d) a certified copy of the current memorandum of association of the Company subscribed on January 10, 2007;

(e) a certificate of compliance issued by the Registrar of Companies of Bermuda dated December 21, 2009;

(f) an opinion from Bermuda counsel dated December 23, 2009 confirming that the transfer of the registered office from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg and the discontinuance and continuance of the Company shall not be deemed to operate to the creation of a new legal entity and will not prejudice or affect the identity or continuity of the Company.

All of the above mentioned documents initialed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Member and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. Pursuant to the written resolution of the Sole Member as referred to in IV above, the Sole Member resolved that the Company perform all acts, deeds and things as may be necessary or desirable to the discontinuation of the Company as an exempted company under the laws of Bermuda and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and authorised the directors of the Company to agree, execute and deliver such documents and take all and any actions which they deem to be necessary or desirable in order to enable the same to be accomplished.

VI. The Sole Member took, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member approves and confirms the decision to discontinue the Company as an exempted company under the laws of Bermuda and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg and declares that the Company has accordingly adopted the Luxembourg nationality.

Second resolution

The Sole Member decides to adopt the form of a "société à responsabilité limitée" for the Company.

Third resolution

The Sole Member decides to change the name of the Company to "First Data International Luxembourg VI S.à r.l.".

Fourth resolution

The Sole Member decides to fix the capital of the Company at the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each, all of which shares shall be subscribed and fully paid in by the Sole Member.

The 12,500 shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Fifth resolution

The Sole Member resolves to amend the object of the Company as follows:

"1. The Company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may grant loans or borrow in any form, except by way of public offering, with or without security and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise to any company, partnership or enterprise whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company, partnership or enterprise or render any assistance by way of guarantees or otherwise to any company, partnership or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise). It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise disposing of, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

5. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not restrictive."

Sixth resolution

The Sole Member resolves to amend and restate the articles of association in accordance with the foregoing resolutions in order to bring them into conformity with Luxembourg law. Consequently the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The Company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may grant loans or borrow) in any form, except by way of public offering, with or without security and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise to any company, partnership or enterprise whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company, partnership or enterprise or render any assistance by way of guarantees or otherwise to any company, partnership or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise). It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise disposing of, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not restrictive.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VI S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (€ 1) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with any terms and conditions of the concerned convertible instruments the Company may issue from time to time.

Any member who transfers one or more of its shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of its convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event any member holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such member is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments, which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 13. The Company is administrated by a board of managers composed of five (5) members, either members or not, who are appointed by the general meeting of members. The board of managers will be composed of two (2) Luxembourg resident managers ("B Managers") and of three (3) non resident managers ("A Managers").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly committed by the joint signatures of two managers, being obligatorily one A Manager and one B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxy and provided that at least one (1) of the A Managers and one (1) of the B Managers are present or represented by proxy. Any decision of the board of managers shall be taken with the favorable vote of the simple majority of the managers present or represented at such meeting, provided that at least one (1) of the A Managers and one (1) of the B Managers shall have voted in favor of such decision. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the managers having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its unanimous approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 15. The single member assumes all powers conferred to the general members meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it owns. Each member has voting rights commensurate with its share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 17. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve, in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution

The Sole Member fixes the address of the registered office of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Member takes the following decisions:

1) The following are appointed as managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

- as A Managers:

- 1) Gregory PIEL, attorney, born in Sterling, Colorado (USA) on June 2, 1962, residing professionally at Beaver Row, Unit 6, Floor 2, Belfield Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland.
- 2) Steve MENZIES, Senior Vice President, Finance, born in Wanstead (UK) on October 20, 1954, residing at The Meadows, Ashmead Lane, Denham Village, Bucks, UB 95BB, United Kingdom.
- 3) Erik WILMS, Tax advisor, born in Roermond (The Netherlands) on January 8, 1963, residing at Bickerswerf 33, 1013 KV Amsterdam, The Netherlands.

- as B Managers:

- 1) Sébastien PAUCHOT, private employee, born in Paris (France) on March 1, 1976, residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 2) Doeke VAN DER MOLEN, private employee, born in Hengelo (O), the Netherlands, on March 1, 1969 residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs and Evaluation

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the transfer of its registered office to Luxembourg, amounts to approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

First Data International Luxembourg III S.à r.l. (l' "Associé Unique"), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132176, représentée par Candice Wisser, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 décembre 2009, laquelle restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire de déclarer ce qui suit:

I. First Data International Luxembourg III S.à r.l. est l'associé unique de First Data Europool Ltd (la "Société"), une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda et un capital émis de dix mille dollars US (10.000 USD) représenté par dix mille (10.000) actions d'un dollar US (1 USD) chacune.

II. La Société a été constituée aux Bermudes le 10 janvier 2007.

III. La Société est inscrite auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 39461.

IV. Les documents suivants ont été soumis au notaire:

(a) une copie certifiée conforme des résolutions écrites de l'Associé Unique datées du 10 décembre 2009 décidant que la Société cesse d'exister sous le droit des Bermudes et continue de l'être au Grand-Duché de Luxembourg;

(b) une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 10 décembre 2009 décidant de la cessation de la Société aux Bermudes et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(c) une copie certifiée conforme des bye-laws actuels de la Société adoptés le 27 mars 2007;

(d) une copie certifiée conforme du memorandum of association de la Société souscrit le 10 janvier 2007;

(e) un certificate of compliance émis par le Registrar of Companies of Bermuda daté du 21 décembre 2009;

(f) un avis juridique émis par un avocat des Bermudes du 23 décembre 2009 confirmant que le transfert du siège social des Bermudes vers le Grand-Duché de Luxembourg et la cessation et la continuation de la Société n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et ne portera pas atteinte ou n'affectera pas l'identité ou la continuité de la Société.

Les documents ci-avant énumérés après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

V. Suivant la résolution écrite de l'Associé Unique telle que mentionnée sous IV ci-dessus, l'Associé Unique a décidé que la Société effectue tous actes, actes authentiques et choses pouvant être nécessaires ou utiles aux fins de la cessation de la Société en tant que société exemptée en vertu du droit des Bermudes et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et autorisé les administrateurs de la Société d'approuver, signer et délivrer tels documents et prendre toute action qu'ils jugent nécessaires ou utiles afin de permettre leur accomplissement.

VI. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve et confirme la décision de la cessation de la Société en tant que société exemptée en vertu du droit des Bermudes et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le transfert du siège social et du principal établissement de la Société des Bermudes vers le Grand-Duché de Luxembourg et déclare que la Société a en conséquence adopté la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée pour la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en "First Data International Luxembourg VI S.à r.l."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le capital de la Société au montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune, lesquelles seront toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique.

Les 12.500 parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société comme suit:

"1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et le contrôle, la gestion ainsi que le développement de telles participations.

La Société peut accorder des prêts ou emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par la voie d'une émission publique, avec ou sans garantie et de lever des fonds, incluant mais ne se limitant pas à l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments de dette ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres à toute société, association ou entreprise, que la Société ait ou non un intérêt dans telle société, association ou entreprise. Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de participations, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière que ce soit participer à la création, au développement et au contrôle de toute société, association ou entreprise ou accorder toute assistance par des garanties ou autrement à toute société, association ou entreprise (que la Société détienne ou non une participation dans telle société, association ou entreprise). Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement commercial ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements, directs ou indirects, mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre disposition, hypothèque, gage ou tout autre grèvement de propriété mobilière ou immobilière.

5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre les statuts suite aux résolutions adoptées ci-avant et afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et le contrôle, la gestion ainsi que le développement de telles participations.

La Société peut accorder des prêts ou emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par la voie d'une émission publique, avec ou sans garantie et de lever des fonds, incluant mais ne se limitant pas à l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments de dette ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres à toute société, association ou entreprise, que la Société ait ou non un intérêt dans telle société, association ou entreprise. Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de participations, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière que ce soit participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise ou accorder toute assistance par des garanties ou autrement à toute société, association ou entreprise (que la Société détienne ou non une participation dans telle société, association ou entreprise). Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement commercial ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements, directs ou indirects, mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre disposition, hypothèque, gage ou tout autre grièvement de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VI S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Les parts sociales peuvent être associés à des instruments convertibles selon les termes et conditions de ces instruments convertibles que la Société peut émettre de temps à autre.

Chaque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une tierce partie, est obligé de lui transférer une même proportion de ses instruments convertibles selon les termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

Au cas où un associé détenteur de parts sociales cède une ou plusieurs de ses parts sociales suite à un rachat, cet associé est obligé de restituer à la Société la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en référence à ces parts sociales s'il y a lieu, et cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles en accord avec les termes et conditions des instruments convertibles concernés.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance sera composé de deux (2) gérants résidents luxembourgeois ("Gérants B") et de trois (3) gérants non résidents ("Gérants A").

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, étant obligatoirement un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et qu'au moins un (1) des Gérants A et un (1) des Gérants B soient présents ou représentés par procuration. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée à la majorité simple des gérants présents ou représentés à telle réunion pour autant qu'au moins un (1) des Gérants A et un (1) des Gérants B aient voté en faveur de telle décision. Le procès-verbal de la réunion sera signé par tous les gérants présents à cette réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants alloués à une réserve, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi. "

Septième résolution

L'Associé Unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique prend les décisions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- en tant que Gérants A:

1) Grégory PIEL, avocat, né à Sterling, Colorado (Etats-Unis) le 2 juin 1962 demeurant professionnellement à Beaver Row, Unit 6, Floor 2, Belfield Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande.

2) Steve MENZIES, Senior Vice President, Finance, né à Wanstead (Royaume-Uni) le 20 octobre 1954 demeurant à The Meadows, Ashmead Lane, Denham Village, Bucks, UB 95 BB, Royaume-Uni.

3) Erik WILMS, conseiller fiscal, né à Roermond (Pays-Bas) le 8 janvier 1963, demeurant à Bickerwerf 33, 1013 KV Amsterdam, Pays-Bas.

- en tant que Gérants B:

1) Sébastien PAUCHOT, employé privé, né à Paris (France) le 1^{er} mars 1976 demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) Doeke VAN DER MOLEN, employé privé, né à Hengelo (O), Pays-Bas, le 1^{er} mars 1969 demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du transfert de siège social vers Luxembourg s'élève à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wiser, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2010. Relation: EAC/2010/110. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013764/473.

(100007044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010015282/12.

(100008787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

European Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.812.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2009, à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter avec effet immédiat les démissions de Monsieur Joë LEMMER, et Joseph HANSEN, de leur fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur: en remplacement de Messieurs Joë LEMMER et Joseph HANSEN:

- Monsieur Neal GIESECKE, né le 12 juillet 1967 à Suresnes, France, gérant de sociétés, domicilié au 35, rue du Général Foy, F-75008 Paris, France en remplacement de Monsieur Joë LEMMER

- Monsieur Sten-Beck FRIIS, né le 7 janvier 1968 à Stockholm, administrateur de sociétés, domicilié au Artillerig 16, S-114514 Stockholm, Suède en remplacement de Monsieur Joseph Hansen

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés Monsieur Neal GIESECKE et Monsieur Sten-Beck FRIIS achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent, Monsieur Joë LEMMER et Monsieur Joseph HANSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010013847/27.

(100007274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Gf & Partners S.A., Société Anonyme,
(anc. GF3 S.A.).**

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 114.810.

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GF3 S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2626 Luxembourg, 24, rue Mathias Tresch, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1017 du 24 mai 2006, (matricule n° 2006 22 04 665).

Bureau

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Giancarlo FLORES, administrateur de société, demeurant à Luxembourg-Kirchberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frenz MEES, clerc de notaire, demeurant à Goetzingen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline GERARD, administrateur de société, demeurant à Luxembourg-Kirchberg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Les noms des actionnaires présents et/ou représentés à la présente assemblée et détenant la totalité des actions ont été portés sur une liste de présence dressée par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, ensemble avec les procurations délivrées par les actionnaires représentés.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que cet ORDRE DU JOUR se présente comme suit:

1. Changement de dénomination de la société de "GF3 S.A." en "Gf & Partners S.A.", avec effet au 1^{er} novembre 2009.
2. Transfert du siège social de la société du 24, rue Mathias Tresch à L-2626 Luxembourg au 3, rue Edmond Reuter à L-5326 Contern.
3. Modification de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec les changements de dénomination et de siège social.
4. Changement de l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante: "La société a pour objet la prise de participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes. Elle aura en outre pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, l'activité d'achat, de vente et de distribution de tous produits. Elle pourra accomplir la réalisation et vente de tous systèmes en relation avec l'environnement, la logistique, la collecte et le recyclage des emballages et/ou la transformation des déchets industriels. Elle pourra également réaliser la distribution et la commercialisation de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet social serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger".

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec le changement de l'objet social.
6. Révocation de Messieurs Gilles BEZANÇON et Dominique CHANTRENNE de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat.
7. Nomination en tant qu'administrateur, pour une durée de trois ans, de Monsieur Jan GLAS, administrateur de société, né le 16/01/1966 à Amsterdam, demeurant à L-7238 Walferdange, 60, rue de la Montagne.
8. Révocation de la société "FGA S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes.
9. Nomination, pour une durée de trois ans, de Monsieur Alessandro SANTINI, né le 24 septembre 1966 à Rome, demeurant à L-6930 Mensdorf, 1, Danzplaz, en remplacement du commissaire aux comptes révoqué.
10. Divers.

III.- Que les convocations d'usage ont été faites et que tous les actionnaires présents ou représentés ont pu avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ceci exposé et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société, avec effet au 1^{er} novembre 2009, de "GF3 S.A." en: "Gf & Partners S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 24, rue Mathias Tresch à L-2626 Luxembourg au: 3, rue Edmond Reuter à L-5326 Contern.

Troisième résolution

Afin de mettre l'article 2 des statuts en concordance avec les changements intervenus aux termes des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide que cet article sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Gf & Partners S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Contern."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante: "La société a pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes. Elle aura en outre pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, l'activité d'achat, de vente et de distribution de tous produits. Elle pourra accomplir la réalisation et vente de tous systèmes en relation avec l'environnement, la logistique, la collecte et le recyclage des emballages et/ou la transformation des déchets industriels. Elle pourra également réaliser la distribution et la commercialisation de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet social serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger".

Cinquième résolution

Afin de mettre l'article 3 des statuts en concordance avec les changements intervenus aux termes de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide que cet article sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes. Elle aura en outre pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, l'activité d'achat, de vente et de distribution de tous produits. Elle pourra accomplir la réalisation et vente de tous systèmes en relation avec l'environnement, la logistique, la collecte et le recyclage des emballages et/ou la transformation des déchets industriels. Elle pourra également réaliser la distribution et la commercialisation de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet social serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Messieurs Gilles BEZANÇON et Dominique CHANTRENNE de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mandat.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur, pour une durée de trois ans, et donc jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013, Monsieur Jan GLAS, administrateur de société, né le 16/01/1966 à Amsterdam, demeurant à L-7238 Walferdange, 60, rue de la Montagne.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société "FGA (Luxembourg) S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes révoqué, pour une durée de trois ans, et donc jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013, Monsieur Alessandro SANTINI, né le 24 septembre 1966 à Rome, demeurant à L-6930 Mensdorf, 1, Danzplaz.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Flores, F. Mees, C. Gérard, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. LAC/2009/47298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014404/134.

(100007849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Blu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.385.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2010, LAC/2010/806, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "BLU INVESTMENTS S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1159 du 13 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 du 27 décembre 2006.

La mise en liquidation de la société a été décidée suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2009, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014106/26.

(100007083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Plan Team Echternach Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.609.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 Jan 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014342/10.

(100008106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Games Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.550.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 10 décembre 2009, LAC/2009/53440 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 décembre 2009, acte n° 571, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société GAMES VENTURES S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 25, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014104/16.

(100007109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Brigg Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.524.

In the year two thousand and ten, on the fourth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Candover Partners Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 20 Old bailey EC4M LN7 London, United Kingdom, registered in the Register of Companies of England and Wales under number 01517104, hereby represented by Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, by virtue of a proxy given on December 2009.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of " BRIGG HOLDING S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L- 1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, registered with the Register de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 135524, (the "Company") incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated December 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 412 dated February 18th, 2008. The Articles of the Company have not been modified since.

The 1.250.000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to wind up the company into voluntary liquidation.;
- 2) Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of the powers and remuneration of the liquidator.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves, in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator "FIDES (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil dix, le quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Candover Partners Limited, une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à 20, Old Bailey EC4M LN7 Londred, Royaume-Uni, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01517104, ici représenté par Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentées comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "BRIGG HOLDING S. à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135524 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à in Niederanven, le 14 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 18 février 2008. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Sociétés d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de liquider la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
- 2) Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. étant que liquidateur et définition de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique.

Première résolution

L'Associé Unique décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la dissolution et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur "FIDES (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur") auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Sendegeya et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1233. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014427/127.

(100008532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**European Property Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAS Luxembourg Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.297.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MAS (BVI) Holdings Limited, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Pierre SCHWARTZ, employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing party declare to be the sole partner of the limited liability company MAS Luxembourg Holding S.à r.l., having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, incorporated by deed of the undersigned notary on December 23, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 349 of February 17, 2009, the capital of which is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), represented by FIVE HUNDRED (500) shares in registered form having a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each.

The sole partner requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the corporation's name from MAS Luxembourg Holding S.à r.l., into European Property Holdings S. à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend Article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "European Property Holdings S. à r.l." (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular

by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Third resolution

The sole partner decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st of March and shall finish the 28th of February of the following year.

The accounting year which started on December 23, 2008 will end on February 28, 2010.

Fourth resolution

The sole partner decides to amend the paragraph 14.1 of Article 14 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of March of each year and end on the 28th of February of the following year"

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MAS (BVI) Holdings Limited, ayant son siège social à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "MAS Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 349 du 17 février 2009, au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

L'associé prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de société de MAS Luxembourg Holding S. à r.l. en European Property Holdings S. à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "European Property Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Troisième résolution

L'associé décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le 1^{er} mars et se termine le 28 février de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 23 décembre 2008 se terminera le 28 février 2010.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'alinéa 14.1 de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

14.1. L'exercice social commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le 28 février de l'année suivante."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56659. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013910/93.

(100007774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Triumph International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.955.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013818/10.

(100007184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Lali Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.640.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 2009

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LALI HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010014534/27.

(100008442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.
